



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - Décision modificative
n°2 pour l'exercice 2022.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du laboratoire départemental d'analyses (LDA) pour l'exercice 2022.

Le 24 juin 2022, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée.

Il comprenait, outre le report des restes à réaliser et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2021, la décision modificative (DM) n°1 qui a amendé le BP 2022, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 8 820 727,79 € en charges de fonctionnement et à 1 266 884,49 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la DM n°2 2022, celle-ci ne concernant que la section de fonctionnement.

Le seul mouvement consiste à opérer un transfert de crédits d'un montant de 100 000 € du chapitre 67 « charges exceptionnelles » vers le chapitre 012 « charges de personnels », afin de prendre en compte notamment les effets de

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20221021-50488A-BF-1-1 Date de télétransmission : 25/10/2022 Date de réception préfecture : 25/10/2022

la revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires en 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20221021-50488A-BF-1-1
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, Mme Audrey GARINO à M. Yannick OHANESSIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Denis ROSSI à Mme Nora PREZIOSI.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2022**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 21 octobre 2022, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses ;
- de préciser que cette décision modificative (DM) n°2 est adoptée sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

Adopte à l'unanimité

Pour : 47

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Abstentions : 11

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriaty DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE